



# **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET POLITIQUE ADMINISTRATIVE 2024-2025**

**Sessions récréatives**

**Camps de jour**

## Table des matières

1. LOCALISATION.....	2
2. INSCRIPTIONS .....	2
3. PAIEMENTS.....	2
4. ABSENCES, ANNULATION ET PAUSE DE COURS.....	2
5. RABAIS .....	3
6. FRAIS .....	3
7. ANNULATION DE L'INSCRIPTION .....	5
8. CRÉDITS D'IMPÔT .....	5
9. CODE D'ÉTHIQUE ET AUTRES POLITIQUES.....	5
10. PHOTOS.....	6
11. SÉLECTION SECTEUR COMPÉTITIF.....	6
12. TENUE VESTIMENTAIRE .....	6

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, le Club de gymnastique Québec Performance s'est doté de règlements et de politiques lui permettant d'administrer adéquatement le déroulement de ses activités.

## 1. LOCALISATION

Les adresses de tous nos sites d'entraînement ainsi que du bureau administratif sont disponibles sur le site internet du Club de gymnastique Québec Performance, via l'onglet « Notre club », puis « [Sites d'entraînement](#) ».

## 2. INSCRIPTIONS

### 2.1. Méthodes d'inscriptions

- En ligne via la plateforme « [Qidigo](#) »
- En personne au bureau administratif (frais administratifs de 5,00\$)

### 2.2. Liste d'attente

Lorsqu'un cours est complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'une place se libère nous contactons les gens sur la liste d'attente par courriel ou par téléphone.

## 3. PAIEMENTS

### 3.1. Modes de paiements

- En ligne, par carte de crédit.
- En personne au bureau administratif, en argent comptant, par chèque ou par carte de crédit.

### 3.2. Nombre de versements

Si vous le souhaitez, il est possible de payer en deux versements égaux lorsque le montant de votre facture dépasse 100 \$. Afin de vous informer sur les dates des deux versements, veuillez communiquer avec le Club au 581-981-1496 poste 101.

## 4. ABSENCES, ANNULATION ET PAUSE DE COURS

### 4.1. Absence

Les cours manqués dus à une absence de votre enfant ne peuvent être repris ou crédités.

### 4.2. Annulation

Le club se réserve le droit d'annuler les activités dont le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à l'activité seront alors remboursées en totalité et/ou transférées dans un autre cours selon la disponibilité du club et avec l'approbation des membres concernés. Les personnes responsables communiqueront avec vous.

### 4.3. Annulation pour des raisons indépendantes de notre volonté

Lors d'intempéries ou pour des raisons indépendantes de notre volonté (panne électrique, tempête hivernale, bris d'aqueduc, décision d'un tiers comme la santé publique, etc.), il arrive que le club de gymnastique doive prendre la décision de fermer un ou des sites d'entraînements. Cette fermeture n'engendrera pas de remboursement si la reprise de ce cours n'est pas possible dans le calendrier.

Dans le cas d'une fermeture, un message sera affiché sur notre site web et sur nos réseaux sociaux. Un courriel sera également envoyé aux membres. Une tempête n'indique pas nécessairement une fermeture. Si la disponibilité des locaux le permet, ces cours seront repris.

Même si le club n'annonce pas la fermeture de ses sites, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de tous. Si un parent juge la situation dans son secteur non sécuritaire pour son enfant, il est de sa responsabilité de prendre la décision de garder son enfant à la maison.

#### **4.4. *Pauses de cours en raison de jours fériés ou événements***

- Session Été 2024 :  
Aucune pause de cours prévue, nos activités sont maintenues lors de la du Canada.
- Session Automne 2024 :  
Pause de cours prévue la fin de semaine de l'Action de Grâce et lors de l'Halloween.
- Session Hiver 2025 :  
Aucune pause de cours prévue, nos activités sont maintenues lors de la semaine de relâche scolaire.
- Session Printemps 2025 :  
Aucune pause de cours prévue, nos activités sont maintenues lors de la Fête de la Reine.
- Camp de jour d'été 2025 et de la Relâche :  
Aucune pause de cours prévue, nos activités sont maintenues lors de la Fête du Canada.

### **5. RABAIS**

#### **5.1. *Rabais familiaux***

Une réduction de 10 % est accordée aux inscriptions pour le deuxième enfant, 15 % pour le troisième enfant, 20 % pour le quatrième enfant d'une même famille sur les frais d'inscription. Aucune réduction ne peut être appliquée sur les frais d'affiliation. La réduction sera applicable sur les montants les moins élevés. Pour que ce rabais s'applique automatiquement sur la plate-forme, le participant doit inscrire tous les membres de sa famille en même temps, sur une même facture. Si vous n'avez pas obtenu le rabais lors de l'inscription, contactez-nous pour que nous l'ajustons manuellement.

#### **5.2. *Rabais combos (Camp de jour d'été seulement)***

Un rabais de 5 % sera appliqué pour un enfant participant à cinq semaines, 10 % sera appliqué pour un enfant participant à six semaines, 15 % pour un enfant participant à sept semaines, 20 % pour un enfant participant à huit semaines et 25 % pour un enfant participant à neuf semaines. Ce rabais doit être appliqué manuellement lors de l'inscription et est applicable sur le total de la facture d'inscriptions au camp de jour seulement. Selon les semaines désirées, le montant du rabais combo peut varier et est sujet à changement.

### **6. FRAIS**

#### **6.1. *Frais d'affiliation***

Session Hiver - Printemps - Été - Automne : Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique au coût de 16 \$ pour les 3 ans et moins (année de naissance : 2022 et plus) et de 37 \$ pour les 4 ans et plus (année de naissance : 2020 et moins) sont obligatoires. De plus, ces frais sont applicables pour toute nouvelle inscription au Club de gymnastique Québec Performance pour l'année 2024-2025 et est

valide à partir du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025. Tarifs sujets à changement.

Camps de jour d'été et de la Relâche : Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique au coût de 20 \$ sont obligatoires pour tous les non-membres du club Québec Performance. De plus, ces frais sont applicables pour toute nouvelle inscription au Club de gymnastique Québec Performance pour l'année 2024-2025 est valable pour les camps seulement. Tarif sujet à changement.

**6.2. Frais des non-résidents de la Ville de Québec**

Des frais supplémentaires de 50 % seront exigés pour toutes les inscriptions des membres provenant de l'extérieur de la Ville de Québec. Règle obligatoire établie par la Ville de Québec.

**6.3. Frais pour inscription**

Des frais supplémentaires de 5 \$ sont exigés lorsqu'un client s'inscrit en personne au bureau administratif ou après la fermeture de la période d'inscriptions en ligne.

**6.4. Frais pour changement de cours**

Des frais supplémentaires de 5 \$ sont exigés lorsqu'un client demande un changement de groupe pour un membre de la famille.

**6.5. Frais pour chèque sans provision, opposition au paiement ou autres**

Des frais administratifs de 25 \$ seront chargés lorsqu'un chèque émis sera sans provision ou lorsqu'un client émettra une opposition au paiement ou pour toutes autres raisons qui fera en sorte qu'un paiement par chèque n'aura pas pu être effectué lorsque celui-ci était prévu.

**6.6. Frais de retard – session récréative (session automne - hiver - printemps – été)**

Un parent venant récupérer son enfant plus de 15 minutes après la fin du cours de celui-ci se verra facturé pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les (10) dix jours suivant le retour.

<i>Nombre de minutes de retard</i>	<i>Frais</i>
16 à 30 min.	20 \$
31 à 45 min.	40 \$
46 à 60 min.	60 \$
61 min. et plus	80 \$

**6.7. Frais de retard - Camps de jour d'été et de la Relâche**

Un parent venant récupérer son enfant après la fin du service de garde se verra facturer pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les (10) dix jours suivant le retour.

<i>Nombre de minutes de retard</i>	<i>Frais</i>
0 à 15 min.	20 \$
16 à 30 min.	40 \$
31 à 45 min.	60 \$

46 min. et plus	80 \$
-----------------	-------

## 7. ANNULATION DE L'INSCRIPTION

### 7.1. *Marche à suivre*

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit via un formulaire d'annulation.

Le formulaire d'annulation est disponible dans la section « [Documents et formulaires](#) » du site internet du Club de gymnastique Québec Performance.

### 7.2. *Politique de remboursement (selon l'Office de la Protection du Consommateur)*

- *Annulation d'une inscription "À la carte"* :
  - 48h avant le début : Remboursement complet sans frais.
  - Moins de 48h avant le début : Remboursement avec pénalité de 10% du prix de l'activité jusqu'à concurrence de 50\$.
  - Aucun remboursement après le début de l'activité.
- *Annulation d'une inscription "À la session"* : Avant le début des activités / cours : Remboursement complet sans frais.
- *Après le début des activités / cours* : Remboursement des frais d'inscription calculé au prorata des services rendus, à partir de la date d'envoi du formulaire de demande de résiliation. Aucune demande de résiliation de contrat ne sera acceptée par téléphone. Seulement les formulaires envoyés par courriel, par la poste ou remis en personne au bureau administratif seront acceptés. À titre de pénalité, la somme équivalente à 10 % du prix des activités / cours qui n'ont pas été utilisés sera facturée jusqu'à concurrence de 50 \$. Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique ne sont pas remboursables.
- À la suite de la demande de résiliation de contrat, il faut octroyer dix (10) jours ouvrables pour le traitement de votre remboursement. Si vous avez effectué votre achat par carte de crédit, il peut prendre jusqu'à quatorze (14) jours suite au traitement de votre remboursement avant que le montant apparaisse sur votre compte de banque.

## 8. CRÉDITS D'IMPÔT

### 8.1. *Crédit d'impôt pour activités des enfants* :

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques des enfants. Votre reçu d'inscription fait office de reçu pour le crédit d'impôt. Tous nos cours récréatifs sont admissibles.

### 8.2. *Crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants (Relevés 24)*

Au moment de la délivrance des Relevés 24 (RL- 24), vous recevrez un courriel vous indiquant la procédure à suivre afin de pouvoir récupérer vos documents. Seulement les activités de camp de jour sont admissibles.

## 9. CODE D'ÉTHIQUE ET AUTRES POLITIQUES

### 9.1. *Code d'éthique*

Veillez consulter le [Code d'Éthique](#) adopté au sein du Club.

**9.2. Politique contre le harcèlement**

Veillez consulter la [Politique contre le harcèlement](#) adoptée au sein du Club.

**9.3. Politique de Gestion des commentaires et plaintes**

Veillez consulter la [Politique de Gestion de commentaires et plaintes](#) adoptée au sein du Club.

**9.4. Règlements généraux**

Veillez consulter les [Règlements généraux](#) adoptés au sein du Club.

**9.5. Politique, règles et procédures en matière de protection de l'intégrité**

Veillez consulter la [Politique, règle et procédures en matière de protection de l'intégrité adopté](#) au sein du club.

**9.6. Politique relative aux allergies**

Il est interdit de consommer, dans nos locaux, tous aliments contenant des ARACHIDES et/ou des NOIX. Ce règlement s'applique autant aux spectateurs qu'aux gymnastes.

Assurez-vous que les mains de votre enfant soient propres avant de débiter le cours de gymnastique. Ceux-ci mettront leurs mains sur plusieurs engins utilisés par plusieurs gymnastes et entraîneurs.

**9.7. Politique de propreté**

Lorsqu'un enfant porte une couche, il est préférable que celui-ci participe aux cours 18-36 mois afin que le parent puisse s'assurer de la propreté et besoin d'hygiène de l'enfant.

Lorsqu'un enfant de 3 ans et plus a besoin d'assistance pour aller à la toilette, le Club demande que le parent reste sur place afin de porter assistance à son enfant lorsque nécessaire, si la situation sanitaire le permet.

À noter que pour les cours 18-36 mois, un parent doit accompagner en tout temps son enfant dans les parcours et ce, tout au long du cours.

**10. PHOTOS**

En inscrivant mon enfant à un cours ou une activité au club de gymnastique Québec Performance, j'accepte que ce dernier se réserve les droits d'utiliser, pour des fins publicitaires, les photos et images vidéo qui seront prises de mon enfant lors de ses cours de gymnastique et participation à un camp. Je comprends également que ni moi ni mon enfant ne pouvons, en aucune façon, être rémunérés pour cette publicité.

**11. SÉLECTION SECTEUR COMPÉTITIF**

Quelques évaluations ont lieu pendant l'année pour les enfants ayant le désir d'entrer au secteur compétitif. Vous devez surveiller notre site internet ainsi que nos médias sociaux afin de connaître les dates de celles-ci.

**12. TENUE VESTIMENTAIRE**

Club de gymnastique Québec Performance

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET POLITIQUE ADMINISTRATIVE

- *Général* : L'enfant doit porter des vêtements confortables et assez ajustés de façon qu'il ait toujours le visage dégagé lorsqu'il effectue ses mouvements gymniques.
- *Filles* : Pour les filles, le maillot de gymnastique est conseillé durant les entraînements.
- *Garçons* : Pour les garçons, il est conseillé de porter un short ainsi qu'une camisole ou un chandail à manche courte.
- *Trampoline* : Votre enfant doit porter des chaussettes pour les cours de trampoline.
- *Cheveux* : Les cheveux doivent être attachés afin de dégager le visage.
- *Bijoux* : Le port de tous types de bijoux ou montre est interdit.
- *Boutique* : Il est possible de vous procurer des maillots d'entraînement ainsi que des cuissards au bureau administratif de Québec Performance, situé à l'Arpidrome de Charlesbourg au 750 rue de la Sorbonne RC49, Québec, G1H 1H1.
- *Objets perdus* : Le club de gymnastique Québec Performance n'est pas responsable des objets endommagés, perdus ou volés.

Pour toutes questions concernant les règles de fonctionnement et politique administrative, la facturation ou pour signaler un abandon, veuillez communiquer avec nous par courriel au [info@gymqcperfo.com](mailto:info@gymqcperfo.com) ou par téléphone au (581) 981-1496 poste 101.